Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 48 (1951)
Heft: 12

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TRIBUNE LIBRE

Tempérament sans scrupules

Certains apiculteurs des Montagnes neuchâteloises de la région de La Chaux-de-Fonds se sont mis en tête, cela pour l'année 1952, de créer deux stations de fécondation dans la région X et Y. Pourquoi ? Pour permettre à leur élevage une sélection sûre. Ces stations seront mises à disposition des apiculteurs des Montagnes et du Bas : nouveau paradis de fécondation pour ces jeunes demoiselles, reines de choix.

Quelle charmante idée ! Félicitations à ces messieurs pour leur belle initiative. Mais voilà ! Il y a un mais. Que pensent ces collègues et les admirateurs qui les encouragent dans leur initiative ? Car, en date du 27 janvier 1951, les délégués de la Fédération neuchâteloise, d'entente avec l'Office vétérinaire cantonal et l'inspectorat cantonal des ruchers, a décidé :

« La mise à ban de tous les ruchers du canton (ceux de La Chaux-de-Fonds compris). Aucun déplacement de colonies d'abeilles ne sera possible, sans autorisation préalable jusqu'au 1er juin 1953. »

Il est donc permis de penser, avec une certaine amertume, que bien des apiculteurs n'ont pas pris au sérieux la circulaire d'avril 1951, bien qu'elle émane de la République du canton de Neuchâtel. Qu'il se trouve dans le nombre un inspecteur de ruchers me paraît non seulement singulier, mais un peu fort. Et si j'en crois les racontars, certains apiculteurs continuent leur trafic de reines et de nuclei. Allons, Messieurs les Apiculteurs neuchâtelois, un peu de patience, observez les ordonnances. Traitez vos colonies avec soin, afin que l'on puisse retrouver nos libertés en 1953. Laissez vos ruchers à leur place pendant la durée du ban ou alors faites ces déplacements réglementairement, sinon la police cantonale, à l'affût d'un gibier facile à saisir, se fera un plaisir de mettre la main au collet du contrevenant.

Le Locle, le 14 nov. 1951.

Un inspecteur : J. A. F.

AVIS DE LA RÉDACTION

Les articles ordinaires doivent parvenir au rédacteur au plus tard le 18 du mois précédent. Les travaux plus importants sont reçus jusqu'au 15. Les communiqués et convocations des sections sont reçus jusqu'au 20, dernier délai.

Attention aux communiqués des sections à la fin du présent numéro.

La rentabilité de l'apiculture suisse en 1948 et 1949

XXXVIIe et XXXVIIIe Rapports
de la Division des recherches sur la rentabilité de l'agriculture,
du Secrétariat des paysans suisses, à Brougg

I. INTRODUCTION

Servent de base aux recherches qui font l'objet du présent rapport les résultats de comptabilités tenues par des apiculteurs praticiens suisses (« Comptabilité apicole et calculs de rentabilité »).

La clôture annuelle des comptes donne à l'apiculteur une bonne vue d'ensemble sur son activité au cours de l'année ainsi que sur le résultat financier. Les cahiers de comptabilité apicole peuvent être obtenus auprès de la Société romande d'apiculture, p. a. *M. Soavi,* Gingins, Vaud. Ils sont cédés gratuitement aux apiculteurs qui s'engagent à tenir leurs comptes de façon exacte et complète, puis à les remettre à temps à la Division des recherches sur la rentabilité, du Secrétariat des paysans suisses à Brougg, qui assume gratuitement la clôture des comptes, ou à en rembourser la valeur. *L'année comptable* commence généralement le 1er avril ; l'exercice se termine donc le 31 mars de l'année suivante. Les principaux résultats de ces recherches font en général chaque année l'objet d'un rapport. Les apiculteurs comptables reçoivent leurs cahiers de comptabilité en retour chaque automne, avec la clôture des comptes.

II. DOCUMENTATION

Le travail consacré à l'apiculture a été porté en compte, ces deux exercices, pour un montant de 1 fr. 80 par heure. Le taux de l'intérêt admis pour le capital engagé dans l'entreprise apicole a été fixé à 5 % en 1948 et à 4 ½ % en 1949. Les principaux résultats sont calculés par exploitation et par colonie.

Les résultats sont répartis entre six catégories de grandeur. Voici, pour chaque catégorie de grandeur, le nombre des comptabilités reçues ces dernières années :

Exploitations avec ... colonies

	1-10 col.	11-20 col.	21-30 col.	31-40 col.	41-50 col.	plus de 50 col.	Total
1943	23	35	24	9	12	12	115
1944	15	27	25	9	12	10	98
1945	11	27	25	12	9	10	94
1946	12	25	23	13	5	9	87
1947	9	20	24	12	6	11	82
1948	11	19	26	9	7	14	86
1949	22	26	24	13	4	13	102

Au cours des deux dernières années, on observe fort heureusement à nouveau une augmentation du nombre des apiculteurs comptables mettant leurs cahiers à la disposition du Secrétariat des paysans suisses pour ses recherches d'ordre statistique. Il est vivement à souhaiter que subsiste l'intérêt voué à la tenue de cette comptabilité.

Les résultats des exploitations apicoles sont également classés selon *l'altitude.* Il a été formé deux groupes, l'un des exploitations situées à *plus de 800 m.* d'altitude et l'autre de celles se trouvant *plus bas.* Ce faisant, on a tenu compte des différentes altitudes auxquelles s'opère le butinage des ruchers ambulants.

Le prochain tableau groupe les exploitations apicoles classées par cantons. Ainsi qu'on le voit, la plupart des comptabilités viennent de Suisse allemande, ce qui s'explique par l'active propagande que fait la Société des apiculteurs de cette région pour gagner de nouveaux comptables.

Parmi les participants au cours de comptabilité apicole donné à Brougg (Argovie) au printemps 1949, neuf nous ont fourni des comptabilités bien tenues. C'est là un résultat encourageant, et nous espérons qu'il en sera de même pour d'autres cours.

Malheureusement, différents cantons ne sont que peu ou pas représentés dans nos statistiques. Nous tenons spécialement à encourager les apiculteurs de ces cantons à se résoudre à collaborer à l'avenir à cette intéressante tâche. Ce n'est que lorsque seront comblées ces lacunes que l'on pourra obtenir des moyennes de groupes exactes et, par là, une moyenne représentative pour la Suisse.

Clôtures des comptes groupées par cantons

Année	1944	1945	1946	1947	1948	1949
Zurich	12	12	12	9	10	9
Berne	17	16	18	17	17	17
Lucerne	4	13	8	6	5	4
Uri	1	1	1	1	1	—
Schwyz	2	2	3	3	3	6
Obwald	—	—	1	1	1	—
Nidwald	—	—	—	—	1	1
Glaris	—	—	—	—	—	—
Zoug	1	1	1	1	1	2
Fribourg	1	3	3	3	4	4
Soleure	2	1	1	2	2	5
Bâle	4	4	3	2	3	4
Schaffhouse	2	2	3	3	2	2
Appenzell Rh. E.	—	—	—	—	—	—
Appenzell Rh. I.	—	—	—	—	—	—
Saint-Gall	7	6	6	7	6	9
Grisons	7	5	4	5	5	5
Argovie	11	7	8	6	7	18
Thurgovie	3	3	1	2	3	3

Année	1944	1945	1946	1947	1948	1949
Tessin	1	1	1	1	1	1
Vaud	6	6	5	6	8	6
Valais	4	4	4	3	3	5
Neuchâtel	7	5	2	3	2	1
Genève	5	1	1	—	—	—
Liechtenstein	1	1	1	1	1	—
Total	98	94	87	82	86	102

Dans le Plateau suisse, l'exercice comptable s'étend, en règle générale, du 1er avril au 31 mars de l'année suivante. Dans les régions plus élevées, il est préférable de ne commencer la tenue des comptes que le 1er mai, c'est-à-dire lorsque les abeilles ont effectué leur premier vol et qu'il est possible de procéder à un premier contrôle des colonies.

III. RÉSULTATS

Le présent rapport comprend les années 1948 et 1949. Nous comparons ces chiffres avec ceux de 1947, de la moyenne 1946/49 et de celle de la période 1922/49.

Le nombre moyen des *colonies* entendu par exploitation était de 30,15 en 1948 et de 26,97 en 1949. Les petites exploitations étaient mieux représentées que ces dernières années (voir tableau du nombre des exploitations groupées d'après le nombre des colonies).

Le *capital actif* s'est monté à 179 fr. par colonie en moyenne des années 1948 et 1949. Les ruchers et les ruches y entrent pour 67 fr., les instruments pour 15 fr., les abeilles pour 50 fr., les provisions pour 41 fr. et les divers objets pour 6 fr.

Le rendement en miel. 1948 a été une bonne année pour l'apiculture, et l'on a enregistré un rendement de 10,46 kg. de miel par colonie. Malheureusement, la récolte de 1949 ne s'est montée qu'à 3,80 kg. En moyenne des années, 1946/49, le rendement en miel s'est chiffré à 6,56 kg., alors qu'il est de 6,74 kg. par colonie pour la moyenne 1922/49.

Le *temps consacré au travail* est influencé par le rendement en miel, et ceci surtout lorsque ce dernier est vendu au détail. De même, les exploitations pratiquant l'élevage des reines et des colonies pour la vente exigent une somme de travail supérieure. Ces exploitations sont toutefois rarement représentées dans nos recherches. Les heures de travail consacrées aux réparations augmentant le capital actif ne sont pas comprises dans le chiffre de 7 h. ½ par colonie (moyenne 1946/49).

Les *frais totaux de production* se composent des frais courants d'exploitation, des frais de la main-d'œuvre, des amortissements des abeilles, de la cire et des rayons, ainsi que du service d'intérêt du

capital engagé dans l'exploitation apicole. Aux frais courants d'exploitation se rattachent surtout les achats de sucre, les frais courants pour les bâtiments et les instruments, les impôts, les assurances, la location de l'emplacement des colonies, le transport des ruchers ambulants, les frais d'abonnement aux journaux professionnels, etc.

(A suivre)

Congrès international d'apiculture 1951

Quelques recherches pour la biologie de l'Acarapis Woodi (acarien interne) de l'abeille

Résumé

par le Dr *Walter Kæser*
de l'Institut pour la connaissance de l'abeille, à Fribourg-en-Brisgau

Le problème de l'acariose fut un de ceux qui nous intéressa particulièrement, car la lutte que nous menons contre ce parasite des abeilles, depuis quelque trente ans, nous laisse parfois sceptique quant à l'efficacité des moyens de lutte que nous avons à notre disposition.

Le distingué savant allemand déclare que l'apparition de différents moyens de combat depuis le Remède de Frow avec le salicylate de méthyle et les vapeurs de soufre a été saluée avec joie dans de vastes cercles apicoles. Cependant, dit-il, on trouve rapportés dans la littérature apicole, après l'emploi de tous ces remèdes qui agissent sous la forme gazeuse, des succès aussi bien que des échecs. C'est, ajoute-t-il, ce manque d'unanimité qui nous a amenés, non seulement à une mise à l'étude approfondie des remèdes dans les laboratoires, mais à la recherche des causes biologiques actuelles qui expliqueraient l'effet souvent peu important ou très lent des moyens de combat sous forme gazeuse.

L'homme de science désirait connaître le comportement des acariens et des abeilles en présence de diverses influences du milieu environnant, se rendre compte de la durée de la vie des uns et des autres dans des conditions différentes de température et d'humidité.

Si l'acarien libre peut vivre dans un état d'engourdissement pendant 5 à 6 jours par une température de 4° et une humidité relative, on constate qu'au fur et à mesure qu'on le place dans une température plus élevée et graduellement, dans la même humidité, la durée de sa vie diminue : ainsi à 40° C, il périt après 11 heures, à 45°, au bout d'une heure et demie. Dans une humidité moindre, la durée de sa vie, à tous les degrés de température, diminue de façon considérable.

Les abeilles engourdies à 4° et dont la vie dure de 4 à 5 jours, sont plus sensibles que les acariens. Par contre, elles vivent plus longtemps que les acariens, si on les soumet à des températures plus élevées ; par 20 à 40°, elles vivent plusieurs semaines et par 45 à 50°, plusieurs heures. L'humidité de l'air n'a pas d'influence notable sur leur comportement tant qu'elles sont nourries régulièrement, mais elles s'agitent de plus en plus si la température augmente.

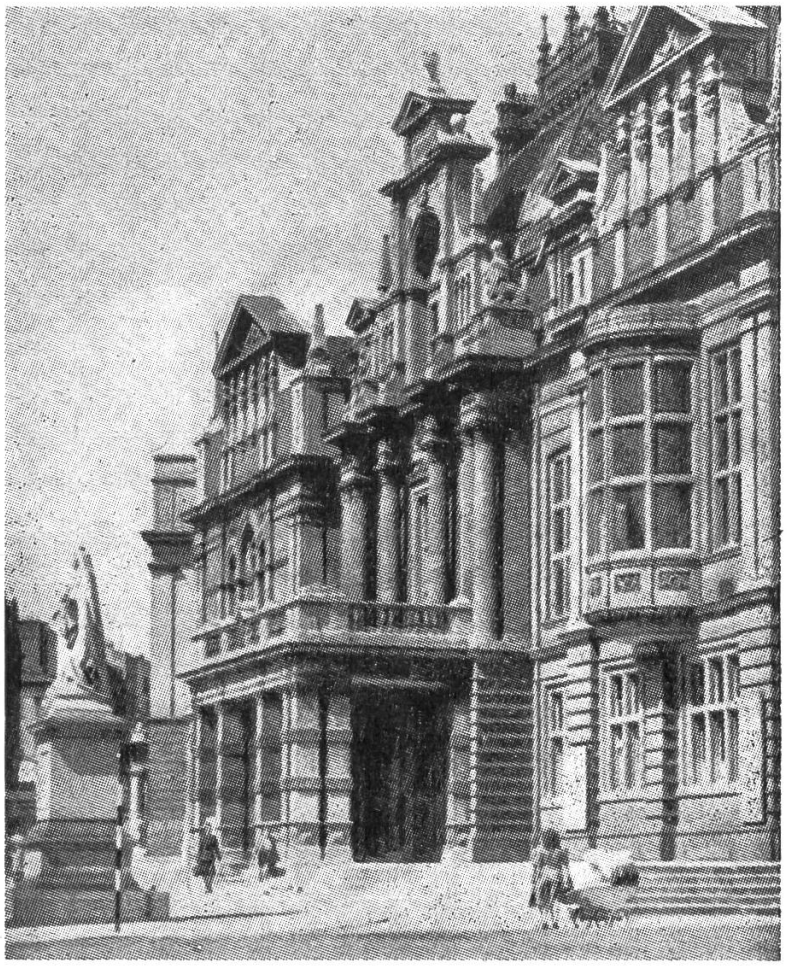

Hôtel de ville de Laemington, siège du Congrès. Devant, statue de la reine Victoria

Les acariens, à l'intérieur des abeilles leur survivent à tous les degrés de température et d'humidité. Soumis à une pression de l'air inférieure, la durée de la vie de l'acarien l'emporte sur celle de l'abeille. Pour l'emploi d'un moyen de combat agissant sous forme de gaz, il a paru intéressant de savoir si l'acarien a besoin de beaucoup d'oxygène. Les acariens libres ainsi que les abeilles furent éprouvés quant à leur résistance au dioxyde de carbone pur. Après

Dans la campagne anglaise, Radford Smele. Office postal

4 heures que dura l'expérience, on constata qu'elle ne causa aucun dommage aux acariens et aux abeilles. Après 10 heures, les abeilles périrent, tandis que les acariens se remirent après 20 heures. Les acariens dans les trachées des abeilles traitées survécurent dans tous les cas à leur hôte. L'acarien est donc plus résistant que l'abeille au dioxyde de carbone.

D'autres expériences furent tentées pour se rendre compte de la durée de vie des acariens et des abeilles.

(Expérience dans la vaseline à différentes températures.)
(Expérience par des poisons respirés sous forme de gaz.)
(Expérience dans l'oxygène pur) pas de dommages.

Après toutes ces expériences, on en conclut que la résistance des acariens était supérieure à celle des abeilles. Les expériences faites en saisons différentes donnèrent les mêmes résultats.

Les recherches que nous avons résumées nous permettent de dire que la lutte par l'emploi des remèdes à base gazeuse n'est pas encore suffisamment claire dans ses bases. Les expériences se poursuivent.

Nous ne doutons pas qu'il faille malgré cela continuer la lutte contre l'acariose, sans cela toute exploitation apicole serait vouée à la ruine.

En conclusion, le conférencier déclare qu'il penche pour la méthode trouvée par Svoboda, que nous avons modifiée pour l'application pratique, la lutte biologique. Si elle demande plus de travail, elle agit par contre vite et radicalement.

Elle repose sur le fait que le couvain n'est pas attaqué par l'acarien. Les rayons de couvain operculés sont distribués, en dehors de la ligne de vol des colonies atteintes d'acariose, à des colonies saines, ce qui crée de nouvelles populations.

Cette méthode est plus efficace que la méthode peu sûre dans son effet, appliquée depuis des années, des produits chimiques agissant sous forme gazeuse.

La question de la lutte contre l'acariose ne nous apparaît pas résolue pour cela. Des recherches se poursuivent dans l'espoir de trouver un moyen plus simple de lutte.

Red.

Bibliographie

Agenda apicole romand 1952

L'Agenda apicole romand 1952 va paraître d'ici quelques jours. Il se présente comme d'habitude, à ses nombreux amis, avec ses innombrables commodités ; travaux des mois, tableaux pour la tenue rationnelle d'un rucher, comptabilité, pesées de ruches, notes, etc., sans compter ses calendriers, ses conseils divers, nouveautés, listes des membres du comité central, présidents de sections, inspecteurs des ruchers, détenteurs de microscopes, et enfin sa partie rédactionnelle qui est toujours fort appréciée.

Notons encore les renseignements sur le concours de ruchers, le contrôle du miel, les assurances responsabilité et vols et déprédations.

Le tout forme une petite encyclopédie apicole et un aide-mémoire qu'il est utile de posséder.

Grâce à ce petit ouvrage, l'on obtient après quelques années, si l'on veut bien se donner la peine de prendre les notes nécessaires, un petit historique de son rucher.

Chaque exemplaire de l'Agenda apicole romand 1952 contiendra un bon-prime donnant droit au tirage au sort de trois beaux lots : une ruche neuve D.-B. ou D.-T., une caisse à essaim D.-B. ou D.-T., un enfumoir.

L'*Agenda apicole romand 1952* sera envoyé en communication aux apiculteurs qui le gardent habituellement, ceci jusqu'à épuisement de l'édition. Pour l'obtenir sûrement, le commander à la Librairie apicole romande. *Saint-Aubin* (Neuchâtel). Prix, 3 fr. 75 franco. Chèques postaux IV 1396.

LA VIE DE NOS SECTIONS

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale mensuelle, lundi 10 décembre 1951, à 20 h. 30, au local : 4, rue de Cornavin.

Sujet : « Bactéries et mal de mai, acariose ». Marmite de l'escalade.

Le numéro de janvier 1952 de notre « Journal » pouvant paraître tardivement, la réunion amicale de janvier aura lieu le lundi 14 janvier. Sujet : Poésie, humour, dégustation du gâteau des Rois.